

**Annexe 2: ([•])**  
**Désignation du Détenteur d'accès, identification des Points d'accès,**  
**ajout de Points d'accès à un Contrat d'accès (formulaire Switching),**  
**modification de la durée de validité de Points d'accès**

(voir Articles 9 et 10)

Cette Annexe fait intégralement partie du Contrat d'accès avec la référence: [•].

**I. Désignation du Détenteur d'accès par l'Utilisateur du Réseau et renouvellement de la désignation du Détenteur d'accès**

1. Désignation du Détenteur d'accès:

Si l'Utilisateur du Réseau n'est pas son propre Détenteur d'accès, il désigne un Détenteur d'accès, conformément à l'Article 9 du Contrat.

La partie soussignée (Coordonnées de l'Utilisateur du Réseau)

Nom, Prénom	[•][•]
Fonction	[•]
Tél.	[•]
Fax	[•]
E-mail	[•]
Société	[•][•]
Adresse du siège central	[•] [•] [•]
Numéro d'Entreprise	[•]
Numéro de TVA	[•]

désigne le Détenteur d'accès mentionné ci-dessous, comme Détenteur d'accès pour ses points d'accès et pour les durées précisées ci-dessous.

La Partie soussignée (coordonnées du Détenteur d'accès)

Nom, Prénom	[•][•]
Fonction	[•]
Société	[•][•]

accepte d'être Détenteur d'accès pour les Points d'accès identifiés ci-dessous de l'Utilisateur du Réseau, et ce pour la durée précisée ci-dessous.

Par cette désignation, le Détenteur d'accès déclare s'engager à remettre à l'Utilisateur du Réseau une copie de toutes les Annexes au Contrat d'accès remplies et signées par le Détenteur d'accès portant sur le(s) Point(s) d'accès qui le concerne(nt).

Dans le cas où sa désignation ne remplit pas les exigences fixées à l'article 9 du Contrat, pour le Détenteur d'accès du Réseau Fermé de Distribution raccordé au Réseau Elia, le Détenteur d'accès déclare renoncer à sa désignation comme Détenteur d'accès pour le(s) Point(s) d'accès alimentant ce Réseau Fermé de Distribution, tels que repris à l'Annexe 14, dès qu'un Utilisateur de ce Réseau Fermé de Distribution exerce le choix de son propre fournisseur, et ce même avant la fin de la durée de sa désignation.

## 2. Renouvellement de la désignation du Détenteur d'accès

Nonante jours calendrier avant le jour de fin de validité des Points d'accès identifiés dans l'Annexe 2 (dans la mesure où la durée de validité des Points d'accès concernés le permet), Elia communique, à titre informatif, la procédure décrite ci-après au Détenteur d'accès et à l'Utilisateur du Réseau:

- A défaut de communication à Elia, au moins trente jours calendrier avant le jour de fin de validité des Points d'accès identifiés dans l'Annexe 2, de la désignation d'un (nouveau) Détenteur d'Accès pour ces Points d'accès, Elia invite par écrit (e-mail et/ou fax) l'Utilisateur du Réseau à désigner un Détenteur d'accès pour le(s) Point(s) d'accès concerné(s) au plus tard vingt et un jours calendrier avant le jour de fin de validité des Points d'accès identifiés dans l'Annexe 2.
- Si cette invitation n'est pas suivie d'effet, Elia invite par écrit (e-mail et/ou fax) l'Utilisateur du Réseau à devenir lui-même Détenteur d'accès pour tous les Points d'Accès qui le concernent, vingt jours calendrier avant le jour de fin de validité des Points d'accès identifiés dans l'Annexe 2. L'Utilisateur du Réseau doit dans ce cas conclure un Contrat d'accès avec Elia, et remplir toutes les conditions et obligations (entre autres, la constitution d'une garantie bancaire) prévues par ce Contrat, au plus tard onze (11) jours calendrier avant la date de fin de validité des Points d'accès concernés.
- Si cette nouvelle invitation n'est toujours pas suivie d'effet, Elia met l'Utilisateur du Réseau en demeure (par e-mail et/ou fax), avec copie au régulateur concerné, dix jours calendrier avant la date de fin de validité des Points d'accès identifiés dans l'Annexe 2, de devenir son propre Détenteur d'Accès pour tous les Points d'Accès qui le concernent. La mise en demeure indiquera, à toutes fins utiles, que l'Utilisateur du Réseau peut toujours désigner un (nouveau) Détenteur d'accès pour les Points d'Accès concernés avant la date de fin de validité des Points d'accès identifiés dans l'Annexe 2 actuelle.
- A défaut pour l'Utilisateur du Réseau de se conformer à cette mise en demeure, Elia peut déclencher le(s) Point(s) d'accès concerné(s) dès la date de fin de validité de ceux-ci. L'Utilisateur du Réseau accepte les conséquences de ce déclenchement. Elia informera le régulateur concerné de ce déclenchement.

L'effectivité des désignations susvisées reste subordonnée à la signature des contrats ad hoc et à la constitution des garanties qu'ils prévoient, auxquels la présente Annexe ne déroge pas.

## II. Identification des Points d'accès ou Demande d'ajout de Points d'accès ou modification de la durée de validité de Points d'accès:

- Le Détenteur d'accès identifie les Points d'accès suivants<sup>1</sup>
- Le Détenteur d'accès souhaite ajouter le(s) Point(s) d'Accès suivants<sup>1</sup>
- Le Détenteur d'accès souhaite modifier la durée de validité du (des) Point(s) d'accès suivants<sup>1</sup>:

Point d'accès (Code EAN)		Point d'accès (Utilisateur du Réseau _ Site)		
Adresse + code postal				
Injection et/ou offtake (I, O, I/O)	Niveau de tension contractuel (*)	Premier mois calendrier d'accès <sup>2</sup> (mois/année)	Dernier mois calendrier d'accès <sup>3</sup> (Mois/année)	Puissance nominale des unités de Production Locale (MW)
[*]	[*]	[*]	[*]	[*]
[*].[*].[*].[*]				
[*]	[*]	/ 2	/ 3	[*]

Si une mesure de prélèvement est observée par Elia sur un Point d'accès défini ci-avant comme étant un Point d'Injection, ce point sera considéré par Elia, à partir du jour où la mesure est observée, comme un Point d'Injection et de Prélèvement. Si une mesure d'Injection est observée par Elia sur un Point d'accès défini ci-avant comme étant un Point de Prélèvement, ce point sera considéré par Elia, à partir du jour où la mesure est observée, comme un Point d'Injection et de Prélèvement.

- (\*) **Niv. 1:** en réseau 380/220/150 kV.  
**Niv. 2:** à la sortie des transformations vers les réseaux 70/36/30 kV  
**Niv. 3:** en réseau 70/36/30 kV

La communication de l'unité de Production Locale donne le droit au Détenteur d'accès de demander une souscription pour prélèvement couvert par une Production Locale, au Point de Prélèvement concerné.

Signature du Détenteur d'accès:

(Signature de l'Utilisateur du Réseau<sup>4</sup>):

Date:

Date:

<sup>1</sup> Cochez la mention adéquate

<sup>2</sup> A compléter uniquement en cas de 'switch in' ou en cas de modification d'Injection/Offtake, Niveau de tension contractuel ou Puissance nominale des unités de Production Locale

<sup>3</sup> A compléter obligatoirement dans tous les cas

<sup>4</sup> Paraphe/Signature de l'Utilisateur du Réseau sauf autorisation donnée en vertu de l'Annexe 12